

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

AGENT DE GARDIENNAGE : AXE TECHNOLOGIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 850007U21D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 801 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 08 janvier 2018,
sur avis conforme du Conseil général**

AGENT DE GARDIENNAGE : AXE TECHNOLOGIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les notions théoriques et les outils techniques et / ou méthodologiques spécifiques à l'exercice du métier d'Agent de gardiennage dans son volet technologique, dans le respect des conditions légales et réglementaires émanant du SPF Intérieur.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. L'étudiant sera capable de:

Au départ de situations exemplatives ou réelles, par l'analyse de comportements humains dits problématiques dans une société donnée à un moment donné, au travers d'épreuves écrites et/ou orales, tout en respectant les consignes relatives à l'utilisation de la langue française,

- ◆ de décrire les besoins fondamentaux individuels par rapport au fonctionnement collectif afin d'analyser la satisfaction ou non de ceux-ci dans des situations concrètes ;
- ◆ de repérer les processus psychosociaux impliqués dans les problèmes ou les conflits sociaux (racisme, violence, multi-culturalité, individualisme, mondialisation, radicalisme, intégrisme...);
- ◆ d'identifier les règles déontologiques fondamentales concernées en vigueur dans le secteur des services aux personnes dans des situations concrètes telles que l'accueil de personnes violentes, alcoolisées, traumatisées etc. ;
- ◆ d'identifier les concepts de base et les notions essentielles du droit et de la législation en vigueur dans le monde du travail.

En illustrant en quoi une démarche de réflexion philosophique peut éclairer des problématiques actuelles dans la société au sein de laquelle nous évoluons.

- ◆ de produire des messages oraux appropriés à la situation de communication en adaptant son attitude et son langage verbal et non-verbal à son interlocuteur dans un contexte professionnel ;
- ◆ de produire des messages écrits appropriés à la situation de communication en rendant compte de ses observations sous forme de notes ou de rapports dont le modèle est préalablement défini ou non.

Face à des situations de communication professionnelle en vigueur dans le domaine des métiers de la prévention et de la sécurité.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UE « Techniques de la communication appliquées aux métiers de la prévention et de la sécurité » – Code : 850003U21D1

ET

Attestation de réussite de l'UE « Approche conceptuelle des métiers de la prévention et de la sécurité » – Code 850002U21D1

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, *au départ de situations professionnelles relevant du travail de l'agent de gardiennage*, l'étudiant sera capable, *tout en respectant les consignes relatives à l'utilisation de la langue française, en utilisant les moyens de communication analogique et/ou digitale*,

- ◆ d'appliquer, dans tous les cas rencontrés, des techniques d'observation adéquates afin d'établir un rapport efficace et rigoureux ;
- ◆ de décrire et d'appliquer des techniques de surveillance statique, y compris par des systèmes de caméras fixes, caméras mobiles ou drones, et de protection des biens mobiliers et immobiliers ;
- ◆ de décrire et d'appliquer des techniques de surveillance et de contrôle des personnes, y compris la fouille réglementée, dans le cadre du maintien de la sécurité dans les lieux accessibles ou non au public ;
- ◆ de décrire et d'appliquer des techniques d'auto-défense ;
- ◆ d'analyser et d'appliquer un plan d'évacuation ;
- ◆ d'identifier différents incidents (incendie...) afin de prévenir les services de secours adéquats et de sécuriser la zone en appliquant les procédures requises ;
- ◆ d'identifier les symptômes dont peut souffrir une personne en danger afin de communiquer efficacement avec les services de secours adéquats, et d'effectuer les premiers soins, en appliquant les techniques de secourisme, de mise en sécurité des personnes et de l'environnement ;
- ◆ de réaliser une analyse de risques basique ;
- ◆ d'intégrer les éléments essentiels d'un plan de sécurité.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré d'intégration des concepts,
- ◆ la précision de l'analyse,
- ◆ la capacité à faire des liens entre les différentes activités d'apprentissage.

4. PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable :

Face à une situation-problème exemplative du métier d'agent de gardiennage, en utilisant les notions théoriques et les outils techniques et/ou méthodologiques mis à sa disposition, dans le respect de la langue française,

Dans le respect des notes officielles de cours agréées par le SPF Intérieur, dans leur dernière version,

4.1. En « Méthodologie spéciale : Communication analogique et digitale » :

- ◆ de décrire les données techniques qui interviennent dans le cadre d'une communication analogique et digitale :
 - les ondes radiophoniques, les fréquences,
 - le système analogique,
 - le système digital.
- ◆ de décrire les moyens de communication analogique et digitale :
 - les postes de radio (types, composition, portée etc.)
 - le téléphone cellulaire,
 - le G.P.S.,
 - le téléphone « homme mort ».
- ◆ de décrire la procédure radio, ses principes et citer les éléments qui la constituent :
 - les principes de la procédure radio,
 - le réseau,
 - les principes d'appel,
 - les types d'appel,
 - la procédure : indicatifs, principes, prise de contact, fin de message, compréhension, fin de conversation, mots clés (prowords) les plus utilisés etc.,
 - les mots d'urgence,
 - l'alphabet et les chiffres radio.
- ◆ de décrire les règles nécessaires à une bonne utilisation de la radio :
 - le radio check,
 - les dix points à vérifier ou à connaître lors de la prise de service avec une radio.

4.2. En « Méthodologie spéciale : Observation et rapport » :

- ◆ de définir la notion d'« observation » et de souligner l'importance de ce phénomène dans l'exercice du métier d'agent de gardiennage ;
- ◆ de définir la notion de « perception » et de décrire les 3 phases qui interviennent dans ce phénomène :
 - la sélection,
 - l'organisation,
 - l'interprétation.
- ◆ de citer quelques erreurs d'interprétation ;

- ◆ de définir la notion d' « attention » ;
- ◆ de distinguer trois grandes dimensions à l'attention :
 - la dimension qualitative,
 - la dimension quantitative,
 - la dimension dynamique.
- ◆ de décrire les quatre étapes de l'attention :
 - l'état stationnaire,
 - l'alerte et la détection,
 - le traitement attentif contrôlé,
 - l'attente et la préparation.
- ◆ de définir la « mémoire » ;
- ◆ de décrire le phénomène de l'oubli ;
- ◆ de citer les facteurs d'influence de l'oubli ;
- ◆ de décrire le phénomène d'altération du souvenir ;
- ◆ de décrire quelques techniques de mémorisation ;
- ◆ de décrire le rapport en tant qu'acte de communication et d'établir une distinction entre :
 - le rapport analytique,
 - le rapport descriptif.
- ◆ de décrire les types de rapport utilisés par l'agent de gardiennage :
 - le rapport de prestations,
 - le rapport d'événements.
- ◆ de décrire les qualités d'un rapport et des éléments qui le composent :
 - qualité de fait,
 - qualité de forme.
- ◆ de citer les éléments constitutifs d'un rapport d'agent de gardiennage :
 - les mentions obligatoires,
 - le corps,
 - les mentions et informations complémentaires.
- ◆ de décrire les règles à observer en termes de :
 - délai de rédaction,
 - préparation à la rédaction,
 - organisation de l'observation ou de l'information.

4.3. En « Méthodologie spéciale : Techniques de défense physique » :

- ◆ de caractériser la notion d'agression ;
- ◆ d'expliquer la technique de gestion verbale de la violence ;
- ◆ de décrire la gestion de conflit ;
- ◆ de décrire la méthode D.E.S.C. (Décrire – Exprimer – Spécifier – Conséquence) ;
- ◆ de décrire et d'appliquer la logique et les principes fondamentaux en auto-défense ;

- ◆ d'appliquer certains coups privilégiés en auto-défense :
 - le coup dynamique,
 - le coup déséquilibrant.
- ◆ d'appliquer des techniques d'auto-défense telles que la parade, les esquives, la projection, l'immobilisation, les clés sur articulations, les techniques de pressions douloureuses.

4.4. En « Méthodologie spéciale : Réactions adaptées en cas d'incendie, d'alerte à la bombe et de catastrophe » :

Dans le respect du vocabulaire technique spécifique adéquat,

- ◆ de citer les différentes réglementations en matière de sécurité de base relatives aux notions d'hygiène et de prévention des accidents de travail ;
- ◆ de citer la liste des numéros d'appel d'urgence ;
- ◆ d'analyser et appliquer un plan d'évacuation ;
- ◆ de réaliser une analyse de risques basique ;
- ◆ d'intégrer les éléments essentiels d'un plan de sécurité ;
- ◆ d'identifier l'ensemble de la signalisation (pictogrammes) réglementaire en vigueur : codes de couleurs, pictogrammes d'interdiction, d'obligation, d'avertissement etc., les détecteurs de fumée, etc. ;
- ◆ de définir la notion de « prévention » et de décrire les différentes mesures et procédures à appliquer tant lors de l'appel aux services de secours que dans l'attente de ces derniers (compartimentage, désenfumage etc.)
- ◆ de décrire le phénomène d' « incendie » et d'identifier :
 - les principales causes d'un incendie,
 - les différents types d'incendie,
 - les phénomènes de développement et de propagation de l'incendie,
 - les différents types de feux.
- ◆ de citer les différents agents d'extinction et de décrire leurs effets ;
- ◆ de citer les différents gaz et de décrire les explosions qu'ils peuvent occasionner ;
- ◆ de citer les différents types de situations pouvant être rencontrées par un agent de gardiennage dans l'exercice de son travail (accumulation de gaz, incendie, explosion, radioactivité etc.) et de décrire les différentes mesures à mettre en œuvre dans l'attente des secours ;
- ◆ d'identifier les différents périmètres de sécurité à mettre en œuvre :
 - zone d'exclusion,
 - zone contrôlée,
 - zone de soutien.
- ◆ de citer les différents services de secours (service 100, service incendie, protection civile, Croix-Rouge, armée) et de sécurité (police locale, police fédérale) et de décrire leurs rôles respectifs lors d'interventions d'urgence ;
- ◆ de définir la notion de « Plan catastrophe », et plus particulièrement :
 - de citer les 3 phases du plan catastrophe,
 - d'identifier les différents types de catastrophes (naturelles, technologiques, sociologiques) ;

- d'identifier les différentes « disciplines » intervenant et de préciser leurs missions spécifiques.
- ◆ de définir la notion d' « Alerte à la bombe » , d'identifier les différents organes intervenant dans ce cadre, et de décrire le schéma opérationnel à mettre en œuvre par les différents membres du personnel de l'équipe de gardiennage et de sécurité directement impliqués dans le cas d'une alerte à la bombe.

4.5. En « Méthodologie spéciale : Notions de secourisme et de premiers soins » :

- ◆ de décrire les différentes régions du corps humain et d'identifier différents systèmes qui le composent :
 - le système nerveux,
 - le système respiratoire,
 - le système circulatoire,
 - le système locomoteur.
- ◆ d'identifier les missions propres des deux services du service 100 afin de contacter le service adéquat (Pompiers, SAMU) ;
- ◆ de décrire une procédure d'appel correcte, rapide et efficace auprès du service 100 ;
- ◆ de soutenir les fonctions vitales de la personne à secourir en identifiant les différents symptômes spécifiques en cas de :
 - perte de conscience, arrêt cardiaque et/ou respiratoire (crise d'épilepsie, crise d'angine de poitrine, infarctus du myocarde etc.),
 - hémorragies,
 - brûlures, gelures et plaies,
 - état de choc,
 - fractures, entorses et luxations,
 - hypothermie et hyperthermie,
 - intoxication,
 - différentes pathologies particulières telles que : la crise d'hyperventilation, la crise d'asthme, le diabète, l'accident vasculaire cérébral,
 - etc.
- ◆ d'appliquer les techniques de mise en sécurité des personnes et de l'environnement

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de travailler avec des groupes n'excédant pas 20 étudiants.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours (enseignant ou expert) devra justifier de compétences particulières garanties par un agrément obtenu dans le respect des conditions légales et règlementaires émanant du SPF Intérieur.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Méthodologie spéciale : Communication analogique et digitale	CT	F	12
Méthodologie spéciale : Observation et rapport	CT	F	12
Méthodologie spéciale : Techniques de défense physique	CT	F	16
Méthodologie spéciale : Réactions adaptées en cas d'incendie, d'alerte à la bombe et de catastrophe	CT	F	16
Méthodologie spéciale : Notions de secourisme et de premiers soins	CT	F	24
7.2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100